



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD
Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Severine BRUSSOT-COGNARD

COMMISSIONS COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS (CCID) (délibération 2026-52)

Madame le Maire rappelle que la commission des impôts est constituée par les services fiscaux.

Les membres sont désignés d'après une liste en nombre double proposé par le conseil municipal, de ce fait, pour Boisemont, cette liste doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, ainsi que des propriétaires non domiciliés dans la commune.

Il faut établir une liste de 24 personnes qui sera soumise à la direction Départementale des Finances publiques qui retiendra 12 membres (6 titulaires, 6 suppléants)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Propose la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric BOINET	Catherine CAVAILLE
François BRIANDET	Pascale PARANTHOEN
Bernard AUBIN	Frédérique STEAD
Clare CHAPON	Nathalie REY
Lydia CHEVALIER	Stéphanie GRATET
Christian PARIS	Albana WANNER
Marta BEILIN	Ahlam ARSALANE
Boubekeur MERABET	Philippe MICHEL
Daniel TREUVELOT	Séverine BRUSSOT-COGNARD
Guillaume FENEUILLE	Christèle NOTTEY
Tristan ROEDERER	Louis YOSHIDA
François LAINEE	Edith THAVER

DIT que le Maire de la Commune de Boisemont est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

**ADOpte A L'UNANIMITE,
POUR EXTRAIT CONFORME**

Secrétaire de Séance
Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN

